

LOZÈRE

MAIRIE DE MARCHASTEL

ARRONDISSEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Mende

CANTON

du 13/02/2014

Nasbinals

Nombre

de conseillers en exercice	9
de présents	7
de votants	7

L'an deux mille quatorze et le treize février à 14 heures, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Objet

Travaux d'électrification :
Régularisation versement
fonds de concours

Étaient présents : Mr. Roger BRUN, Mr Bernard CRUEIZE, Eric MALHERBE, Monsieur Robert RAYNAL Mlle Denise ROUEL, Mr Jacques THIOT, Urbain VIGIER

Absents : Mr Guy ENSUQUE, Mme Sylvie CRUEIZE

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Bernard CRUEIZE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5212-26,

Vu les dispositions du décret n°2007-450 du 25 mars 2007 et sa rubrique 76 afférente aux fonds de concours,

Vu les statuts du syndicat départemental d'électrification et d'équipement de la Lozère,

Monsieur le Maire expose :

Suite à la demande concernant les travaux d'électrification désignés ci après, des devis estimatifs ont été établis pour ces projets dont la réalisation relève de la compétence du SDEE.

Afin de financer ces opérations, et en application des délibérations relatives à la participation des communes et de leurs groupements , le SDEE sollicite le versement d'un fond de concours selon les plans de financement suivants :

NOTA- Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 03/02/2014

Pour extrait conforme au registre
Fait à MARCHASTEL le
13/02/2014
Le Maire

MARCHASTEL

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Enfouissement Bourg tranche 2 et abords point tri	35 424.15 €	Participation du SDEE	25 343.02 €
		Fonds de concours de la commune (40% du montant H.T. des travaux HTA moins 3 branchements à 2.000€ BT)	10 081.13 €
Total	35 424.15 €	Total	35 424.15 €

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Génie civil bourg tranche 2 et abords point tri	8 093.54 €	Participation du SDEE	5 395.69 €
		Fonds de concours de la commune (40% du montant H.T. des travaux)	2 697.85
Total	8 093.54 €	Total	8 093.54 €

Acte rendu exécutoire,
après dépôt ou
transmission en
Préfecture le 13/02/2014
et publication ou
notification
le 13/02/2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Adopte** la proposition de Monsieur le Maire,
- **S'engage** à verser au SDEE le fonds de concours en une seule fois après l'achèvement des travaux.
- **Décide** d'amortir, sur un seul exercice, la subvention d'équipement dont les crédits seront inscrits à l'article 2041582.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents